

COMMENT DEPOSER SA CANDIDATURE AU LABEL FFBB CITOYEN MAIF ?



ACTIONS CONCERNEES :

- Action déjà mise en œuvre durant la saison en cours sous réserve qu'elle soit reconduite la saison suivante
- Action prévue avant la fin de la saison en cours

CLUB CANDIDAT :

Le club candidat au titre du LABEL FFBB CITOYEN MAIF doit établir son dossier à l'aide des documents mis à sa disposition à l'adresse :

<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/developper/les-labels-federaux>

Période de transmission des dossiers :
du 1^{er} novembre 2019 au 31 mars 2020.

Les candidatures exprimées au-delà de cette date ne seront pas prises en compte.
Les candidatures imprimées et transmises sur papier ne sont pas acceptées.

CLUB vers FFBB :

Lorsque le club considère que sa déclaration est complète, il la transmet à la FFBB exclusivement par courriel à l'adresse : citoyenne@ffbb.com avec, en fichiers joints, les fichiers numérisés sous format pdf (taille maxi 5Mo, si la taille est supérieure, utiliser un weTransfer)) justifiant et prouvant l'exactitude de sa déclaration.

FFBB vers LIGUE:

Dès réception, la FFBB

- Confirme au club la réception du dossier par un courriel dans les 48 heures.
- Informe la Ligue et le Comité de la candidature en partageant le dossier via eFFBB pour avis de la Ligue (celle-ci peut associer le Comité dans son évaluation).

FFBB vers CLUB avec copie au COMITE & LIGUE :

La Commission Fédérale traite le dossier, valide ou non la candidature en fonction des justificatifs fournis.

Le Bureau Fédéral de la Fédération Française de Basketball attribue le LABEL FFBB CITOYEN MAIF.

Le Club, le Comité et la Ligue sont alors informés par courriel de la décision.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :

A l'appui de sa candidature, le club peut joindre tous les documents qu'il estime nécessaires.
(Format pdf, envoi via application de transfert de fichiers conseillé afin de ne pas être limité en taille).
Le club peut également transmettre des liens vers des sites ou autres parutions sur Internet valorisant son action.

Toutes les pièces composant le dossier de candidature doivent être transmises en une seule fois.